



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 71511

## Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les conclusions de la mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les cessions du patrimoine immobilier de l'État. À la lecture des conclusions de cette mission, il apparaît que l'État consacre 2 milliards par an pour gérer son patrimoine immobilier. Or il ressort de ce document que cette gestion s'effectue sans anticipation et sans recherche d'optimisation de l'occupation de ce patrimoine, ce qui ne permet pas de réaliser des économies de gestion. De surcroît, il est mis en exergue un retard dans l'exécution du programme de vente des biens immobiliers de l'État, dans la mesure où il était prévu par la loi de finances pour 2004 500 millions de recettes alors même que seulement 160 millions ont été constatés. De même, ledit document stigmatise le manque de professionnalisme du service des domaines, notamment en ce qui concerne l'expertise des biens à l'occasion de la vente de certains biens immobiliers. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour remédier à ce constat et tenir compte des observations formulées par la mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les cessions.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a mis un soin particulier à apporter rapidement des suites aux insuffisances de la politique immobilière de l'État relevées dans le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale présenté par M. Georges Tron. Le ministre chargé du budget et de la réforme de l'État a décidé à l'été 2005 d'engager une démarche de modernisation accélérée de la gestion immobilière de l'État pour remédier à la dilution des responsabilités relevées par le rapport. Les premiers résultats sont là. Le Gouvernement a tenu pour la première fois en 2005 ses engagements en matière de produits de cessions, avec un montant total de 630 millions d'euros, soit bien plus que les années précédentes. Au-delà de ces ventes, les mesures de modernisation en cours de mise en oeuvre permettront de développer une véritable politique immobilière, économe des deniers publics, garantissant un service public de qualité et un environnement de travail satisfaisant pour les fonctionnaires. En particulier, chaque ministère doit rendre avant la fin du printemps le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de son administration centrale. Cet exercice sera étendu par la suite aux services déconcentrés. Le recensement du parc immobilier de l'État a été actualisé au 1er janvier 2006. Sa valeur après mise à jour est estimée à 38 milliards d'euros. En parallèle, la même opération est en cours pour les opérateurs de l'État. La loi de finances pour 2006 a permis de mettre en place deux outils de gestion nouveaux : création d'un compte d'affectation spéciale, qui retracera désormais toutes les opérations immobilières de l'État, et dans le cadre duquel le Parlement a assigné au Gouvernement l'objectif de réaliser 479 millions d'euros de produits de cessions en 2006, dont 15 % seront affectés au désendettement, expérimentation de loyers budgétaires pour trois ministères permettant de responsabiliser les administrations occupantes sur le coût de leur parc immobilier. Afin d'assurer la transparence de ces actions, et de s'entourer des meilleurs avis, le ministre chargé du budget et de la réforme de l'État a constitué le conseil de l'immobilier de l'État, présidé par M. Georges Tron, formé de parlementaires et de personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences professionnelles, et qu'il installera prochainement. Le Président de la République a décidé de

franchir une nouvelle étape le 6 janvier 2006 à l'occasion de ses voeux aux fonctionnaires. La propriété du patrimoine immobilier de l'État sera désormais confiée au nouveau service France Domaine, ce qui permettra d'identifier clairement les responsabilités. En conséquence, des conventions d'occupation, incluant le paiement d'un loyer, seront signées entre France Domaine et les ministères pour chaque immeuble de l'État. Le député Georges Tron a présenté devant la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale le 7 mars dernier une communication sur le suivi de la mise en oeuvre de ses recommandations. À cette occasion, les intervenants ont souligné les progrès accomplis et appelé à poursuivre les efforts engagés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71511

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 2005, page 7489

**Réponse publiée le :** 27 juin 2006, page 6799